

Département de SEINE-ET-MARNE _°_°_°_ Canton de PONTAULT-COMBAULT _°_°_°_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE COMMANDES PUBLIQUES
--	---

Intendance-Intendance AT/CC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°60/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : **Signature d'un contrat avec la société Mayor Vida pour une prestation de nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2026**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n°15/2026 en date du 7 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les offres et propositions reçues,

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec la société Mayor Vida domiciliée 38, rue Dunois 75013 PARIS pour le nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT que la prestation proposée par la société Mayor Vida répond à cette volonté,
D E C I D E

Article 1 : De signer la Convention de nettoyage des hottes et des fontaines avec la société Mayor Vida domiciliée 38, rue Dunois 75013 PARIS, pour le nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2026, du 24 au 28 août 2026, d'un montant de 16 210,53 euros TTC (seize mille deux cent dix Euros et cinquante-trois centimes).

Article 2 : Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 21 mai 2026
François BOUCHART,



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie
Président de la communauté d'agglomération,
Paris-Vallée de la Marne

Maire de Roissy-en-Brie Président
de la communauté d'agglomération Paris
Vallée de la Marne